



Jugement et rentre viagère

Par Ptitboutdange

Bonjour,
je viens vers vous, car une question me travaille. Je viens de gagner un jugement en appel après un dossier qui a duré 24 ans (suite à un accident de la route non responsable) mais je viens de voir sur mon jugement que je recevrai le paiement sous forme viagère. Peut-t-on faire retirer cela pour avoir un paiement entier car depuis des années je vis avec très peu de ressources (je suis hébergé) et cela me permettrait un achat immobilier pour laisser un héritage à ma fille et moi vivre un peu mieux. Car je suis atteinte d'un myélome donc une espérance de vie courte.

Je vous remercie de votre réponse car je n'arrive pas à joindre mon avocat.

Cordialement

Par ESP

Bonjour
Désolé, sans connaissance du dossier, impossible
Si c'est avec une compagnie d'assurance, c'est parfois négociable.
Insistez auprès de votre avocat

Par Ptitboutdange

Bonsoir,
je vous remercie de votre réponse.
Oui c'est l'assurance de la personne qui m'a renversé.

Cordialement